

Lyon, le 13 février 2017

Ecole Michel Servet

A l'attention de M. Barbier, Directeur d'école

2 rue Alsace Lorraine

69001 LYON

Monsieur le Directeur,

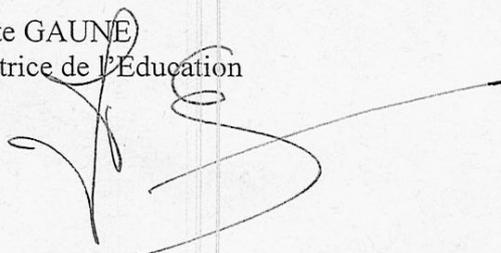
Suite aux études prospectives sur la qualité de l'air menées par Air Rhône-Alpes, par mesure de précaution, je vous confirme par écrit, l'interdiction d'utilisation de la cour élémentaire nord pendant et hors temps scolaires quelque soit la nature de l'usage.

Vous avez la possibilité d'utiliser d'autres espaces au sein du site scolaire.

Comptant sur votre vigilance pour le respect de cette mesure.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Arlette GAUNE
Directrice de l'Education



Copie :

M. Girerd, IEN

M. Bartolucci, RT

Mme Donzelle, RS

